

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

ON S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal.
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 11 JUILLET

Désarroi gouvernemental

Dimanche, on apprenait une nouvelle bizarre :

Une crise ministérielle.

Ce n'était pas au sujet des troubles de Paris. Il s'agissait de l'ajournement de la question des congrégations religieuses.

Et le ministre des finances donnait sa démission.

Voilà qui est déjà singulier.

La suite est encore plus extravagante.

On négocie ; M. Dupuy court à Marly mettre M. Carnot au courant de cette surprise ; le Président de la République vient à Paris, sermons M. Peytral.

Les ministres tiennent conseil, discutent, cherchent les moyens de conserver M. Peytral, et un accord se fait... sur le dos de M. Lozé.

Où, le ministre des finances ayant donné sa démission à propos d'une affaire qui regarde le ministre de l'intérieur, on lui donne comme satisfaction le remplacement du préfet de police.

Ne vous épuisez pas à chercher quel rapport il peut y avoir entre la fausse sortie de M. Peytral et le moyen employé pour le retenir.

Il n'y en a point.

C'est le comble du désarroi gouvernemental. Une telle situation échappe à l'analyse.

On la constate et puis c'est tout.

L'initiation du F... Dupuy

Dupuy l'Assommeur se serait fait affilier récemment, et dans le plus grand secret, à la loge de l'Etoile Polaire. Dupuy aurait le plus grand intérêt, paraît-il, à ce que cette affilia-

tion ne fût pas divulguée. Aussi nous exprimons-nous de donner à cette nouvelle la plus grande publicité désagréable au matamore du Velay.

INFORMATIONS

M. CARNOT

Le Président de la République prolongera son séjour à Paris jusqu'après le dîner qu'il offre ce même soir aux généraux et chefs de corps qui prennent part à la revue du 14 juillet.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se réunissent aujourd'hui, sous la présidence de M. Carnot.

LA REVUE DU 14

Le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a décidé que la garde républicaine ne prendrait pas part à la revue.

Ce même jour une division de cavalerie restera consignée.

LA PUBLICITÉ DU MARIAGE

M. Letellier a déposé une proposition ayant pour objet :

1° La publicité du mariage par la mention de la célébration, en marge de l'acte de naissance, dans le but de prévenir la bigamie et le dol dans les contrats.

2° La publicité à donner aux différentes causes d'incapacité.

MOUVEMENTS DE TROUPES

Une partie des troupes quittant Paris a réintégré ses casernements respectifs. L'autre a été installée au camp de Satory, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

L'AFFAIRE NUGER

M. Meyer, juge d'instruction, a fait une descente au café d'Harcourt, afin de procéder à un examen des lieux et de se rendre compte de la manière dont a été tué Antoine Nuger.

UNE RÉÉLECTION

Les électeurs de La Mure (Isère) tiennent, paraît-il, au tyranneau qui exaspère leurs femmes.

Le célèbre Chion-Ducollet, dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat, vient d'être réélu.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Huit religieuses du Morbihan viennent de recevoir des médailles d'honneur pour leur belle conduite pendant la dernière épidémie cholérique.

DEUX MORTS

Nous n'exagérons pas, écrit la *Petite République française*, quand nous avons signalé l'état précaire d'un homme « passé à tabac » enfourné évanoui au Dépôt et transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu, où il est mort sans avoir repris connaissance.

— Un pauvre diable, ramassé rue Turbigo, la tête ouverte d'un coup de sabre, a succombé à l'hôpital Saint-Louis sans avoir repris connaissance. Le corps a été transporté à la Morgue pour l'autopsie.

LE MORT DE L'HÔTEL-DIEU

On connaît maintenant l'identité du malheureux que les agents ont assommé et qui est mort à l'Hôtel-Dieu.

C'est un laveur de vaisselle nommé Auguste Barrault ; il habitait 9, rue Brantôme.

Assommé, il fut néanmoins conduit au Dépôt.

Son état était empirant, la police, pour cacher son crime, l'envoya à l'Hôtel-Dieu, disant qu'il avait été relevé sur la voie publique, atteint de *delirium tremens*.

Ceux qui furent appelés à le soigner furent épouventés en voyant son corps couvert de plaies et de contusions.

Sa mort est survenue à la suite de coups. Le fait ne peut être contesté malgré toutes les notes que Lozé communique aux journaux.

Il appartient au parquet de faire la lumière et de rechercher les coupables.

AU SIAM

On annonce l'envoi de sept cents hommes de la légion étrangère pour renforcer les contingents de Cochinchine qui peuvent être appelés à opérer au Siam.

Le *Times* dit que le gouvernement siamois déclare que le combat de Kengshel aurait été commencé par les Français. Un vaisseau de guerre hollandais est arrivé. Un vaisseau allemand est attendu.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Deuxième séance du 10 juillet

M. Philippon développe un amendement tendant à limiter le dégrèvement de l'impôt foncier aux petites exploitations rurales.

M. Peytral dit que le gouvernement, comme la commission, repousse l'amendement, qui n'est pas adopté.

M. Turrel demande la disjonction de l'article 6 par lequel la commission entame trois réformes qui portent sur l'impôt des portes et fenêtres, la cote mobilière personnelle et la loi des centimes départementaux et communaux ; une pareille réforme ne peut être improvisée.

M. Jamais combat la disjonction, qui est repoussée.

M. Rey développe un amendement tendant à remplacer l'article 6 par l'article suivant :

« Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle mobilière est fixé en principal et centimes additionnels généraux pour 1894 proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département. »

L'amendement, malgré la commission, est adopté.

M. Turrel demande qu'un tableau de la va-

39 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Georgette répondit courrier par courrier qu'elle était trop souffrante pour voyager ; qu'elle se voyait, à son grand regret, obligée de retarder le procès s'il ne pouvait pas disposer d'une journée pour venir la voir.

Georges fut très contrarié de cette réponse. Il était fort ennuyé d'être obligé de quitter Paris, même un jour, et de rester un jour sans voir celle qu'il aimait. Mais il se décida néanmoins à partir. Le devoir avant tout ! Il étudia l'itinéraire des chemins de fer et s'assura qu'en partant de bonne heure, il pourrait être de retour assez tôt pour rendre une visite dans la soirée à l'hôtel de Servas.

Il avertit la comtesse qu'il se rendrait chez elle le dimanche suivant.

Il partit, en effet, au jour fixé.

À la gare, il aperçut Roustan en costume

de chasse, et cette vue, il ne sut pourquoi, lui fit une pénible impression, lui sembla d'un mauvais augure.

Il lui avait semblé que son ancien rival l'avait regardé d'un air singulier. Il secoua cette préoccupation.

Le jeune financier n'avait plus reparu à l'hôtel de Servas. Raoul lui-même ne le voyait plus. Il est probable qu'il avait déjà oublié Alice et cherché des consolations dans un autre amour.

Roustan, du reste, s'éloigna de lui, affectant de ne pas le voir.

Il fit de même et alla prendre son billet.

Il y avait peu de voyageurs à ce train matinal et les vastes salles de la gare du nord étaient presque vides, sonores, éclairées à peine par un jour brumeux, très bas.

Il passa dans la salle d'attente.

Roustan s'y trouvait, assis dans un coin, son fusil entre ses jambes.

Il ne tourna même pas la tête quand il se présenta et ne parut pas faire attention à lui.

Il s'était trompé.

André ne pensait même plus, peut-être, à ses anciens projets de mariage. La porte s'ouvrit, on appela les voyageurs.

Il passa sur le quai.

Il vit Roustan monter dans un compartiment et s'installa dans un autre.

Un coup de sifflet strident fit résonner la toiture de verre, puis le train s'ébranla, se mit en marche.

Georges de Fresnières partait où son triste destin l'appelait.

XIV

Roustan descendit à Chauny, Georges de Fresnières poursuivit sa route jusqu'à la Fère, puis il prit une voiture qui le conduisit au château de Crémone. Le château était situé derrière un petit village du nom de Bertaucourt, sur la lisière de Saint-Gobain, au milieu de ce riche pays picard, semé d'usines où verdoient les champs de betteraves à côté de vastes plaines dorées de blé mûr. Notre ami avait suivi l'itinéraire que sa cliente lui avait minutieusement indiqué. Par Chauny, André avait gagné Saint-Gobain, puis le château, où il arriva trois quarts d'heure environ avant son rival. Georgette, enveloppée d'une grande mante blanche, couverte d'une épaisse couche de riz qui la rendait pâle, les lèvres blêmes, sans carmin, avait réellement l'air d'être fort souffrante. Elle s'était levée de bonne heure et

attendait toute fiévreuse. La journée qui venait de luiir devait tenir en effet une grande place dans son existence, si rien ne venait déjouer les projets de l'amant qui la dominait. C'était la première fois qu'elle s'associait à une infamie, et elle avait dans tous les membres ce frisson froid qui précède les crimes et dont ne peuvent se défendre les scélérats même les plus endurcis.

Elle avait déjà des regrets, presque des remords, mais il était trop tard pour reculer. Roustan tenait sa destinée entre ses mains, car il avait promis de la tuer et de se tuer après, si, par faiblesse ou par mauvais vouloir, elle faisait manquer sa combinaison. Toute seule dans les vastes pièces du château, — car elle n'avait avec elle que deux domestiques dévoués au maître, — elle sentait peser terriblement sur elle le regard froid et cruel de son amant. Elle avait peur et tressaillait à chaque bruit. Chaque ombre sur la route, chaque véhicule qui se montrait à travers les feuillages glaçait son sang dans ses veines. La matinée était triste, brumeuse. Au-dessus des noirceurs de la forêt, des lambeaux de brouillard se déchiquetaient et par moments des rayons de soleil pâle tombaient sur le sommet des arbres, se

leur locative soit déposé à la mairie à la disposition des contribuables.

M. le directeur des contributions s'y oppose.

La séance est renvoyée à ce matin.

SÉNAT

Séance du lundi 10 juillet

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

M. Lefèvre dit que la commission aurait pu proposer d'inscrire toute la dépense au prochain budget.

M. Boulanger. — Et augmenter le déficit de 44 millions.

M. Séblin dépose un amendement tendant à mettre la moitié de la charge des dépenses éventuelles à l'Etat, et l'autre moitié à la charge des communes.

M. Poincaré. — L'amendement de M. Séblin bouleverserait toute l'organisation de l'enseignement primaire.

La discussion générale est close et le Sénat passe à la discussion des articles qui sont adoptés.

M. Buffet proteste contre l'augmentation de dépenses qui n'est pas justifiable, elle est même coupable, dans l'état actuel de nos finances.

M. le Ministre croit que certains chapitres comme celui des constructions scolaires iront en diminuant, ce qui permettra l'inscription de la dépense dont il s'agit aux budgets des années 1895, 1896 et 1897.

M. Buffet engage M. le Ministre à ne créer de dépenses nouvelles que lorsque les ressources destinées à y pourvoir existeront.

L'ensemble de la loi est adopté.

UNE ODYSSEE

Un de nos confrères a tenu à faire lui-même une enquête au sujet du jeune Faradech, âgé de 20 ans, tombé entre les mains d'un bande d'agents.

Nous remarquons, dit-il, sur son visage des traces de violences; le nez est tout noir, les lèvres sont tuméfiées, au-dessus de l'oreille gauche le cuir chevelu est mis à nu.

Écoutez le récit de la victime :

« Jeudi, je suis allé passer la soirée à la Gaité.

» Je rentrais avec un voisin qui me servira de témoins.

» Deux enfants de quinze ans marchaient derrière nous.

» Place Voltaire, il y avait si peu de manifestation que les agents étaient assis sur les bancs qui font face à la mairie.

» Le carrefour était désert.

» A peine les agents nous ont-ils aperçus que l'un d'eux se dirige de notre côté, revolver au poing.

» Nous continuons à marcher; mais l'agent

tire une balle qui va frapper les volets d'une boutique.

» Nous prenons la fuite. Mais les autres se sont levés et me voilà cerné avec les deux enfants. Mon compagnon peut s'enfuir.

» Des revolvers sont braqués et les agents crient : « Oh ! celui-ci, nous l'avons ! »

» Je me réfugie derrière un arbre.

» Les agents se précipitent sur moi, me font lâcher prise, et me frappent à coups de poing, de crosse de revolver et de sabre. C'est d'un coup de sabre qu'ils me font cette blessure à l'oreille gauche.

» Je croyais m'évanouir. Mais les misérables, acharnés après moi, m'entraînaient au poste sans cesser de me frapper, m'en faisaient monter les marches à coups de botte dans les reins et me jetaient ensuite dans la salle, où ils me bourraient de coups de pied et de poing en me disant :

« Tiens, canaille, brigand, voleur ! encore » celui-là ! Toi, au moins, t'en as assez, tu » crèveras ; c'est pas trop tôt, crève donc ! »

» Le sang m'inondait, ruisselait sur le parquet. Alors le brigadier dit à ses hommes : « Arrêtez ! »

» Alors commence un supplice non moins terrible. Les agents me forcent à me tenir debout au milieu d'eux et se mettent à m'insulter : « Voleur ! assassins ! disaient-ils, voyez » donc cette g... de marlou ! »

» A ce moment arrive un agent blessé, placé de la République; alors ses collègues le soignent, lui font respirer de l'éther et le pansent.

» En me montrant les remèdes, ils me disent :

« Tu en voudrais, toi aussi, crapule ! mais » tu peux te frotter, tu crèveras ! »

» On m'apporte un seau d'eau, avec une éponge, et ils me disent : « Tiens, voilà pour » toi, si tu veux laver ta sale g... ! »

» Les agents, aussitôt rentrés, avaient remplacé les cartouches de leurs revolvers, afin qu'ils fussent trouvés intacts.

» Presque tous avaient, en outre de leurs revolvers d'ordonnance, des revolvers de poche.

» Les tortures qu'ils m'ont fait subir ne les ont pas empêchés d'assommer les deux enfants arrêtés en même temps.

» Vers une heure du matin, M. Leygonie, commissaire de police, est arrivé.

» Il lui ont alors raconté que la mairie avait été assiégée, qu'on leur avait jeté des pierres et tiré des coups de revolver, que j'avais tiré moi-même, mais que j'avais été atteint par un manifestant qui se trouvait derrière moi.

» On me fouille et M. Leygonie est tout étonné de ne pas trouver d'armes sur moi.

» Une heure après, une voiture des Ambulances vient me prendre, et deux agents m'ac-

tendent.

— Il est dans le train, dit-il, il me suit. Tout est-il prêt ?

— Joseph a dû tout préparer, mon ami.

Roustan s'assura que ses ordres avaient été ponctuellement exécutés.

Puis il regarda sa montre.

— Nous avons trois quarts d'heure devant nous environ.

Il remarqua le tressaillement de Georgette.

— Mais qu'as-tu donc ? demanda-t-il. Serait-tu réellement souffrante ?

Elle répondit évasivement.

Il la regarda bien en face, son regard durentrant dans ses yeux.

— Ne va pas me trahir !

Elle répondit doucement :

— Je ne te trahirai pas, mon ami.

Il reprit :

— Mais si tu trembles ainsi, si tu as cet air d'enterrement, tu vas tout compromettre. Est-ce que tu voudrais reculer, maintenant, au dernier moment ?

Elle murmura faiblement :

— J'ai peur !

Son amant haussa les épaules.

— Peur ? et de quoi ? Tu es ma maîtresse, je

compagnon à l'hôpital. Dans le trajet, ils m'insultent encore.

» A l'hôpital, ils font les mêmes déclarations et les mêmes mensonges qu'à M. Leygonie.

M. Faradech se dépouille devant nous. Son corps n'est plus qu'une plaie; la balle, aplatie sur l'omoplate, n'est pas encore extraite; un coup de sabre très net se distingue au bas des côtes droites; les contusions sont innombrables.

L'indignation dans le quartier est générale.

M. Faradech père a déposé une plainte au procureur de la République.

Obtiendra-t-il justice ?

ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE

En recevant les membres du bureau du Parlement, l'Empereur a fait allusion à l'augmentation des forces militaires dans les pays voisins.

« Pour maintenir la paix, a-t-il ajouté, il faut augmenter nos forces d'une façon égale. Vu notre situation économique, il est urgent de rendre à l'opinion publique la confiance que l'adoption de la loi militaire peut seule lui procurer. »

L'Empereur a fait ressortir avec quelle rapidité on a voté, en France, la loi sur les cadres, et rappelé que, dans ce pays, on ne fait jamais d'opposition aux crédits pour l'armée.

A MADRID

On signale l'impression favorable qu'on produit les déclarations de M. Canovas. Les conservateurs abandonnent la tactique obstructionniste. Il est donc certain que la discussion du budget sera rapidement menée.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 10 juillet 1893.

Les marchés de tous les pays ont été déséquilibrés par la baisse de l'argent-métal; la cote est devenue très sensible et le moindre incident lui imprime des mouvements divers. Le 3 0/0 finit à 97.72; le 4 1/2 fait 106.85.

La dépréciation du métal blanc a été funeste à l'Italien qui n'avait certes pas besoin de ce nouveau motif pour baisser; il reste offert à 89.55 ex-coupon.

L'Extérieure a été également l'objet d'une baisse sensible tant par suite de l'insuccès de l'émission des Bons du Trésor que sous l'influence d'un syndicat à la baisse qui s'est formé en Angleterre; elle se tient à 63 1/4 coupon de 1 franc détaché.

La Banque de France finit à 3,910.

On négocie le Crédit Foncier à 960 ex-coupon de 20 fr. Les obligations sont fermement tenues. Il est impossible de ne pas être convaincu de leur solidité après tous les témoignages récemment rendus en leur faveur à la tribune du Sénat.

Le Crédit Lyonnais se tient à 762 Ses affaires ont progressé en juin; le bilan du 30 fait ressortir une augmentation de 25 millions sur le chiffre du mois précédent portant presque entièrement sur le portefeuille et sur les comptes de dépôts.

suis ton amant, je surprends un amant chez toi, j'ai le droit de faire justice.

— Ce n'est pas un amant, tu le sais bien.

— Qui le sait en dehors de nous ?

Il lui prit les deux mains.

— Allons, Georgette, pas d'enfantillages, je t'en prie ! Tu connais le rôle que tu dois jouer.

Il n'est pas difficile. Songe qu'il y va pour moi, pour nous deux, de notre fortune et de notre vie, car je ne survivrai pas à ma ruine, tu le sais. Je t'ai aimée, je t'aime encore. C'est moi qui t'ai faite ce que tu es, tu n'avais rien, tu mourais de misère, quand ton mari t'eut délaissée. Tu étais une des trois cent mille femmes sans ressources perdues dans Paris. Je t'ai découverte, je t'ai donné l'aisance et même le luxe, j'ai enchâssé dans l'or les perles de tes dents, les diamants de tes yeux. Tu es maintenant une de nos demi-mondaines enviées et fêtées. Cette existence sera la tienne toujours et tu seras libre. Je ne te demanderai rien en échange, pas même ton amour, s'il ne te reste plus dans le cœur aucune affection pour moi.

Il s'était presque mis à genoux devant elle.

Elle le releva.

Elle avait des larmes dans les yeux.

Le Comptoir National d'Escompte est en reprise à 487. Cet établissement, par l'extension qu'il donne à ses succursales, tant à Paris qu'en province, va se trouver dans d'excellentes conditions pour profiter du premier réveil des affaires.

La Société Générale est calmée à 467.50. Les Immeubles de France se sont traités à 497.50. Les obligations 3 0/0 et 4 0/0 à 385 et 473 constituent un bon placement.

On peut signaler comme emploi avantageux des disponibilités que va créer l'encaissement des coupons de juillet l'action des Cales de Radoub et Corderies Parisiennes cotée 503.75, ex-coupon, et l'obligation 5 0/0 de la même société que l'on obtiendrait à 430.

L'action la Calédonie enregistre chaque jour de bonnes demandes à 502.50.

M. Lamarche, banquier, rue Favart, peut encore délivrer au pair quelques actions de la Société Ariégeoise de l'Electricité; le faible stock dont il dispose disparaîtra d'autant plus vite que le titre se négocie en Bourse de 511.25 à 512.50.

La Société Niçoise de transports maritimes attend, pour inaugurer sa ligne de Corse, l'adjudication des services maritimes postaux qui aura lieu prochainement. Malgré les quarantaines ses services de Barcelone exécutent le voyage avec plein chargement.

Les Parts de Soufres Romains, coupon de 7.50 à détacher le 15 juillet, vaut 190. On a découvert récemment dans la concession de la société une nouvelle couche de minerai de 5 mètres d'épaisseur.

On négocie l'obligation du Chemin de fer de l'Equateur à 205 fr., coupon de 12.50 détaché.

L'obligation des Chemins Economiques se tient à 418.

Chronique Locale ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 11 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	750 ^{m/m}	+ 25°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 12°

La maison de la rue de la Visitation

Nous sommes allés voir les dégâts. Il est étonnant que tous les habitants n'aient pas été tués sur le coup, car l'effondrement a été aussi subit que complet.

Le locataire du rez-de-chaussée, le sieur Clochard, a été préservé par ses meubles, qui ont fait pilastre et soutenu le plancher supérieur. Le ménage Besse, inquiet de certains tassements qui s'étaient produits la veille, avait couché dans un cabinet dépendant d'un autre immeuble.

Quant aux locataires du deuxième étage, seul le sieur Lassenasse, comme nous l'avons dit, a été pris sous les décombres, sa famille ayant pu se garantir.

— Tu sais bien que je t'aime, dit-elle, que je t'aimerai toujours !

Il eut un geste de joie, le mouvement de l'oiseau de proie qui sent dans ses serres le contact soyeux des plumes de sa victime.

— Du courage, alors ! s'écria-t-il, ne tremble pas ! Sois forte !

La croyant ainsi reconfortée, il acheva de lui donner ses instructions.

Il avait à peine terminé qu'un roulement de voiture, suivi presque aussitôt d'un coup de sonnette, se fit entendre.

Il courut à la fenêtre, regarda, puis il revint à Georgette, l'air joyeux.

— C'est lui !

Et il disparut vivement.

(A suivre.)

A une douane-frontière. Un voyageur suit une petite dame et manœuvre pour pénétrer dans son compartiment.

Le douanier. — Vous n'avez rien à déclarer ?

Le voyageur. — Non, mon ami. Et d'abord si j'avais une déclaration à faire, croyez bien que c'est à madame que je l'adresserais plutôt qu'à vous.

Il avait la tête prise entre deux pierres et le corps sous un tel enchevêtrement de bois, que l'agent de police Boudier qui, aidé des sieurs Pommerais, Laurent, Bottereau et Pommian, a dirigé les premiers secours, a dû scier, à la lueur des lanternes qu'on avait apportées de toutes parts, les poutres qui le maintenaient comme dans un piège et dont le poids menaçait de l'étouffer.

Il convient de décerner à cet agent les éloges auxquelles il a droit, pour l'intelligence et l'activité dont il a fait preuve, au milieu d'une population dont l'affolement était facile à comprendre.

La maison n'appartient plus à M. Dyard, qui l'avait cédée à M. Fouet, de Brézé, lequel n'y avait pas fait les réparations à temps, puisque, la veille de l'accident, un maçon était venu voir ce qu'il y avait à faire.

Un cas d'ivrognerie

Hier soir, le bruit se répandait, dans le quartier de la gare d'Orléans, qu'un homme venait de tomber gravement malade.

En réalité, il ne s'agissait que d'un homme de Bourgueil, parvenu à un degré très avancé d'ébriété et qui n'a même pas été trop poli avec les agents. Ceux-ci l'ont mis à dégorger au violon, où sa femme, prévenue, est venue le chercher au milieu de la nuit.

Au poste de police, il a accueilli avec des injures sa femme qui lui reprochait avec raison d'avoir dissipé tout son argent dans la journée, car il n'avait plus un sou.

Il y a quatre mois qu'il est marié.

Absents civils

Le tribunal de première instance de Saumur a déclaré l'absence du sieur René Benoist, cultivateur, à Saint-Lambert-des-Levées, disparu en 1855; celle du sieur André Morin, domicilié à Saumur, disparu en 1867, et celle du sieur Jean Geindreau, domicilié à la Garde, à Coutures, disparu depuis plus de trente ans.

Musique des Ecoles communales

Dimanche prochain, 16 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, la Musique des Ecoles communales exécutera, au Square du Théâtre, les morceaux suivants:

1. *Jeanne d'Arc*, pas redoublé. BONJEAN.
2. *La Reine Berthe*, ouverture. TILLIARD.
3. *Adieu à Venise*, chœur à 3 voix. ROSSINI.
4. *Guillaume Tell*, chœur à 3 voix. ROSSINI.
5. *Marietta*, polka. TILLIARD.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Echo Saumurois*,

Au nom de la Corporation des couvreurs-zingueurs réunis pour la formation d'une Chambre Syndicale et Bourse du Travail, nous vous prions de bien vouloir leur accorder dans votre estimable journal l'insertion ci-après:

Au nom de la Chambre Syndicale-Bourse du Travail, les couvreurs-zingueurs qui en ce moment font partie de ladite Chambre, font un appel aux travailleurs sérieux qui veulent s'assurer du travail, l'indépendance et la liberté.

Dans ces conditions, le Syndicat informe que, sans restriction, tout citoyen n'ayant pas reçu de lettre pour la première convocation est prié de bien vouloir considérer ce présent avis comme invitation.

La Commission espère que cet appel sera bien accueilli et que pas un n'hésitera à venir se grouper près du drapeau de l'indépendance et de la liberté.

Le bureau a donc décidé qu'il sera déposé chez M. Gauthier, rue de la Comédie, un registre pour recevoir les noms, professions et adresses de tous les citoyens couvreurs et zingueurs qui voudront bien honorer la Chambre de leur présence.

Ce registre sera laissé à la disposition des adhérents jusqu'au dimanche 17 juillet pour relever les noms et adresses.

LA CHAMBRE SYNDICALE.

Des effets de l'envie

Il y a des jaloux, à Montreuil-Bellay, ou plutôt des envieux, car seule cette catégorie de gens est capable de se porter à des excès semblables à ceux que nous allons signaler.

Depuis sa nomination comme lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers, l'honorable M. Durand est en butte aux attaques haineuses de gens qui n'auraient certainement pas été jugés dignes d'occuper ce poste de confiance.

Ce qui prête à ces attaques un caractère encore plus vil, c'est qu'elles sont anonymes.

Les auteurs de ces lâchetés, n'ayant pas trouvé, à Saumur, un journal qui consentit à recevoir leurs immondices, ont fini par découvrir un journal de la région, *l'Eclair*, qui, moins difficile, a consenti à recueillir ces inepties.

A une protestation indignée de M. Durand, qui demandait qu'on lui signalât les lâches anonymes qui l'insultaient à l'abri d'une feuille complaisante, il fut répondu par une nouvelle bordée d'injures.

Certes, les gens qui agissent ainsi ne méritent que le mépris, mais que penser d'une feuille qui se fait l'écho de telles attaques?

Rixe à Allonnes

Dimanche soir, un sieur Guillemet, de Saint-Clément-des-Levées, a reçu un violent coup de poing sur le nez d'un nommé Reix, de Bourgueil, pendant qu'il était en train de causer avec les musiciens de Turquant.

Reix, qui était ivre, se mit à les injurier, leur disant qu'ils étaient trop *feignants* pour jouer la *Marseillaise*, et, sur la prière d'avoir à s'éloigner, il frappa Guillemet, qui a porté plainte.

Tentative d'évasion à la prison de Cholet

Nos lecteurs se souviennent de l'évasion de deux pensionnaires de la maison d'arrêt de Doué. Arrêtés quelque temps après, l'un avait été dirigé sur Angers, l'autre sur Cholet.

Mardi soir, vers onze heures, le même évadé, Pommerais, descendait la fenêtre de sa cellule et, dans un costume des plus primitifs, gagnait la toiture de la prison, mais ne pouvant mettre son projet à exécution, il a réintégré sa loge.

Ce Pommerais, qui n'a pas 20 ans, est un dangereux malfaiteur. Il a été condamné dernièrement par le Tribunal correctionnel de Saumur, pour vol à Saint-Martin-de-la-Place et pour bris de clôture en s'évadant de la prison de Doué.

Il devait passer ensuite aux assises.

Une évasion à Thouars

Samedi, un détenu, employé au jardinage, s'est évadé.

Il est passé par l'égout communiquant au Thouet qui est très bas en ce moment. Il était vêtu d'un pantalon de treillis et de sa chemise réglementaire; il est chaussé d'une paire de sabots; une barque lui a servi pour passer sur l'autre rive.

Il a été télégraphié à toutes les gendarmeries des environs: il avait encore trois ans à faire et était d'un caractère très doux.

Un pendu

Dimanche, M. Godivier, pensionnaire à Sainte-Marie, vint, comme il le faisait quelquefois, déjeuner chez lui, faubourg Saint-Michel, à Angers.

Aussitôt après, pendant que sa femme était sortie, il fixa une corde à sa fenêtre, se la passa autour du cou, et se laissa tomber sur une chaise qu'il avait disposée auparavant.

Quand sa femme rentra, il avait cessé de vivre.

Il était âgé de 72 ans; mais rien ne faisait prévoir qu'il voulait attenter à ses jours.

Les appels de réservistes

Sont convoqués du 5 septembre au 2 octobre inclus: les réservistes de l'infanterie des classes 1883 et 1887, de l'artillerie de forteresse des mêmes classes, les sapeurs mineurs du génie et les sapeurs du régiment des chemins de fer, les sous-officiers de cavalerie estafettes d'état-major, les réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

Sont convoqués du 9 octobre au 5 novembre: les réservistes de l'artillerie de corps et des pontonniers, les sapeurs conducteurs du génie et du régiment des chemins de fer, les réservistes de la cavalerie de corps et des régiments de réserve.

Du 11 septembre au 8 octobre: les réservistes des classes 1883-1887 affectés aux 5^e et 8^e bataillons d'artillerie de forteresse.

La convocation des réservistes des équipages de la flotte, classes 1884-1886, est maintenue du 10 juillet au 6 août.

Les prescriptions concernant les demandes de sursis ne sont pas modifiées.

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 10 juillet. — Henri Touchard, cultivateur, a épousé Eugénie-Charlotte Delarue, couturière, tous deux à Saumur.

Le 11. — Auguste Barbot, jardinier, a épousé Clémentine-Louise Brouhena, couturière, tous deux à Saumur.

DÈCÈS

Le 11 juillet. — Marie Godard, veuve de Edouard Quentin, propriétaire, 86 ans, rue Saint-Nicolas, 20.

A V I S

L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recevra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75.

Il en sera de même pendant la période électorale.

Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODET, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1^{er} Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Christsmas et le Dr Respaud, fondateur de l'American Dentaire, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaud s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices: le Dentol et la Pâte Dentol, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le Dentol est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Echiquier, 22, Paris.

Dernières Nouvelles

LA DISGRACE DE M. LOZÉ

On dit M. Lozé très affecté et fort mécontent de la disgrâce qui l'atteint.

LES FRANÇAIS EN INDO-CHINE

Les coloniaux en Indo-Chine sont en train de se quereller. Il y a une insurrection partielle en Annam; le commerce est arrêté et les sociétés secrètes chinoises font œuvre malfaisante dans la péninsule tout entière. La situation en général des Français, depuis le Tonkin jusqu'à Saïgon, devient de jour en jour plus critique.

Dernière Heure

Paris, 11 juillet, 1 h. 28 soir.

La Chambre, dans sa séance de la matinée, a adopté le projet de répartition des fonds de subvention aux départements.

Elle reprend la discussion du budget et décide sur la demande de M. Peytral, d'accord avec la commission, de disjoindre du budget la réforme de la cote mobilière, la réforme de l'impôt des portes et fenêtres et la réforme des centimes départementaux et communaux.

Les articles 3 et 6 de la loi de finances, fixant les chiffres des contributions directes et des taxes assimilées, sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à cette après-midi.

HAVAS.

La croix blanche! avec les initiales H. et C. sur fond rouge, portant le timbre du gouvernement français, constituent l'étiquette des Pilules Suisses. La boîte de 50 pilules: 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs. . . depuis. 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir, est jointe à chaque flacon.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
ENTRE MAJEUR ET MINEUR
DE
DEUX MAISONS
ET DÉPENDANCES

Et diverses parcelles de Terre et Jardin,

Sises commune de Fontevault (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 30 Juillet 1893, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, et à la requête de M. Auguste-Louis-Emile Ferrault, peintre, demeurant à Fontevault (Maine-et-Loire).

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :
1. M. Alexandre-Henri Ferrault, ouvrier ferblantier, mineur émancipé, résidant à Loudun, chez M. Girault, ferblantier, mais domicilié chez M. Ferrault, son père, à Fontevault ;

2. M. Auguste Ferrault père, jardinier, demeurant à Fontevault, agissant au nom et comme curateur à l'émancipation de son fils mineur, sus-nommé ;

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, demeurant à Saumur ;

M. Auguste-Louis-Emile Ferrault et Alexandre-Henri Ferrault, mineur émancipé, agissant comme seuls héritiers de M. et Madame Chevalier ou Chevallier-Dézé, décédés aux Roches, commune de Fontevault, et sera procédé, le dimanche trente juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault, à la vente aux enchères publiques sur licitation, entre majeur et mineur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune de Fontevault (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT

Une maison, située aux Roches, commune de Fontevault, composée de deux chambres au rez-de-chaussée séparées par un corridor, grenier au-dessus couvert en ardoises, cave dessous, cour derrière dans laquelle se trouvent une écurie et une remise, portion de jardin à la suite, de la contenance de deux ares environ, joignant du levant la route nationale de Saumur à Limoges, du midi Vincelas Dézé, du nord le Creux-Chemin.

Mise à prix, deux mille francs, ci 2,000

DEUXIÈME LOT

Une autre maison, située au même lieu, composée de deux chambres et une petite boutique au rez-de-chaussée, grenier au-dessus couvert en ardoises, cour devant dans laquelle se trouvent une remise, un cellier et un puits, le tout formant un ensemble, joignant du levant Raimbault, du couchant la route nationale ci-dessus et du nord une allée commune.

Une portion de jardin, située au même lieu, de la contenance de trois ares environ, joignant du nord le Creux-Chemin et d'autre côté le premier lot ci-dessus.

Et une cave sous roc avec pressoir à casse-cou sans ustensiles, située au lieu dit le Côteau, commune de Fontevault, joignant du midi la rue des Côteaux.

Mise à prix, mille francs, ci 1,000

TROISIÈME LOT

Et six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés à la Grande-Pièce, commune de Fontevault, joignant du levant et du nord Lambault, du midi Louis Serger et du couchant Bottreau.

Mise à prix, cent francs, ci 100

Total des mises à prix : trois mille cent francs, ci 3,100

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e VERLET, notaire à Fontevault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, 1^o, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 13, successeur de M^e L. ALBERT, Et de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 12, Et de M^e RICOU, notaire à Coron.

VENTE

SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS, Aux enchères publiques EN UN SEUL LOT

De MAISONS D'HABITATION ET DÉPENDANCES

Sises au bourg de la commune de Coron, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 30 Juillet 1893, à deux heures et demie du soir, en l'étude et par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :
M. Désiré Goulin-Raimbault, marchand boucher, demeurant à Coron, ayant pour avoué M^e BARON,

Et en présence ou lui dûment appelé de :
M. Jean-Baptiste Goulin-Blanchard, maître d'hôtel, demeurant à Vezins, ayant pour avoué M^e DE NEUVILLE ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Coron

LOT UNIQUE

Maisons d'habitation et dépendances situées au bourg de la commune de Coron, sur la route nationale n^o 160,

Comprenant :

1^o Au rez-de-chaussée, une chambre froide servant de boucherie, escaliers pour arriver au premier étage, deux chambres à feu à la suite, escaliers pour arriver aux étages supérieurs ; trois chambres à feu au premier étage, grenier sur le tout, porche en suite pour exploiter la cour et les servitudes, chambre au-dessus, grenier dessus, cour, puits et jardin derrière ces bâtiments, sur lequel jardin se trouve une grange élevée sur piliers en bois servant de bûcher ;

2^o A droite du porche une chambre à feu et une chambre froide au rez-de-chaussée, escalier derrière la chambre froide pour arriver au premier étage, deux chambres à feu et une froide au premier étage, grenier dessus occupé par le sieur Cartier.

Deux autres chambres au rez-de-chaussée, une à feu et une froide, escaliers dans la chambre à feu pour arriver au premier étage, comprenant deux greniers à foin, petite remise sur la rue (ces chambres sont occupées par Berson, épicer) Servitudes : chambres servant de tuerie, grenier au-dessus, écurie à la suite, grenier au-dessus, petite chambre à feu avec grenier au-dessus, toit, cour, issues et jardin derrière ces bâtiments ;

Tous les bâtiments et dépendances sus-désignés forment un ensemble d'une contenance d'environ huit ares, joignant au nord la route nationale, numéro 160, de Saumur aux Sables, au midi le sieur Lure et la commune de Coron, au couchant Victor Goulin, et au levant Gilbert,

Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BARON, avoué, poursuivant la vente ;

Soit à M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué co-licitant ;

Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, 1^o, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 50 centiares ;

2^o

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A CÉDER

DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Belle clientèle.

S'adresser, pour traiter, à M. PÉREZ-BRIFAULT, négociant en épicerie, rue d'Orléans, 93.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou en deux parties

Pour Noël 1893,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1.

S'adresser à M. PASQUET, rue des Boires, à Saumur.

APPARTEMENT

AU DEUXIÈME ÉTAGE

56, Quai de Limoges, SAUMUR

à Louer Présentement

S'adresser à M. RICHARD, avocat, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur.

Épicerie, Beurre et Œufs

Vins rouge et blanc à emporter

VINAIGRE DE VIN

CHARBONS ET COKE

V. BORIEN

Messageur-Épicier

Rue de la Visitation, 90, Saumur

AVIS

M. BORIEN informe le public qu'il vient de créer un service de MESSAGERIES : tous les lundis entre Saumur et Doué-la-Fontaine ; tous les mercredis entre Saumur, Longué et Beaufort-en-Vallée ; tous les vendredis et jours de foire entre Saumur, Montreuil-Bellay et Thouars. Pour toutes ces destinations, remettre les commissions à Saumur, rue de la Visitation, 90.

GUERISON
Certaine et Radicale
pour toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, AIGÛS,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÉDECIN DES
PLAIES et ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement
le travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Sociétaire
Ancien Médecin des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations

VENDRE UNE COUPLE DE PAONS, 4 ans, très familiers, bous reproducteurs.

S'adresser au bureau du journal.

Plus de Viandes gâtées ou tournées Plus de perte de Viandes et de Poissons

PAR LA CHALEUR ET LES TEMPS ORAGEUX

Par l'emploi du Conservateur l'OLABAR

Qui ne modifie ni le goût, ni la couleur de la Viande fraîche et lui conserve toutes ses qualités pour la vente et la consommation, sans que le produit conservateur laisse de traces.

PRIX

Bouteilles de 1 litre, (verre compris) 2
2 3 50

On est prié de se renseigner sur l'efficacité de ce produit en s'adressant à MM. les bouchers du département.

Ce produit est employé par tous les Restaurateurs, Pensionnats et ceux qui s'approvisionnent, à la ville et à la campagne, pour plusieurs jours.

Le mode d'emploi accompagne chaque bouteille.

Dépôt pour le département de Maine-et-Loire :

A. FOUCHÉ

37, rue Thiers, 37, ANGERS

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{DE} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — St-Lucie, 2 fr.

— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893